

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 83. A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Janvier 1879.

Chronique générale.

Interpellera-t-on, n'interpellera-t-on pas au Sénat sur la politique générale? La question n'est pas encore résolue, quoiqu'en aient dit les complaisants rendus des réunions de la gauche sénatoriale. M. Dufaure, dit-on, tient pour l'interpellation et pousse en avant M. Calmon. Le rêve de M. Dufaure est de transporter l'axe de la politique gouvernementale sur le Sénat et de riposter, par un ordre du jour de pleine confiance de la Chambre haute, à l'ordre du jour de tolérance de la Chambre basse. Mais plusieurs de ses collègues, MM. de Marcère et de Freycinet, notamment, suivent une autre politique, qu'ils ont très-vivement soutenue, nous assure-t-on, dans le conseil des ministres. Prévenus qu'une notable fraction de la majorité suivait avec une grande défiance les négociations sénatoriales de M. Dufaure, et était résolue à répondre à un ordre du jour de confiance de la Chambre haute par une interpellation immédiate à la Chambre basse, contre laquelle le jeu connu de M. Gambetta pourrait cette fois être impuissant, MM. de Marcère et de Freycinet se déclarent amplement satisfaits de l'aumône dédaigneuse du 20 janvier, et combattent de tout leur pouvoir une interpellation au Sénat, qui pourrait avoir les résultats sus-énoncés. A ce propos, nous devons citer un mot naïf qui traduit nettement les uniques préoccupations de M. le ministre de l'intérieur :

« Il est charmant, ce Dufaure! On voit bien qu'il a 84 ans et dit volontiers : après moi le déluge! Mais nous... »

Qui l'emportera dans ce débat? Nous ne savons encore, mais nous avons dû citer ces intrigues, car elles établissent comme suit la situation parlementaire du jour : Scission

dans le pouvoir exécutif; scission entre les fractions de la majorité de la Chambre basse; suspicion permanente entre les deux Chambres. C'est ce que l'on appelle « l'ère d'harmonie. »

Nous avons dit que le décret portant remplacement des généraux Bourbaki et de Larligues dans leurs grands commandements avait été soumis à la signature du maréchal de Mac-Mahon.

M. de Larligues, spécialement visé par les gauches, est le général en chef qui a eu le malheur de déplaire à M. Labordère.

Dans les réunions diverses de députés républicains, on commence à défilier le cabinet Dufaure de sortir de l'impasse dans laquelle il s'est fourvoyé. D'une manière ou de l'autre, dit-on, s'il tient ou ne tient pas ses promesses, il aura contre lui soit les droites, soit les gauches.

Sur la convocation personnelle de M. Gambetta, les principaux rédacteurs en chef des journaux républicains de Paris se sont réunis l'autre jour chez lui. Le but à atteindre paraissait être d'arriver à une entente commune qui fit disparaître les mots de vainqueurs et de vaincus entre les diverses fractions du parti républicain.

Mais ce n'était que pour sauver les apparences. On prétend aujourd'hui que M. Gambetta n'a absolument cherché qu'à abrégier l'agonie du cabinet.

On parle encore d'une pareille dislocation du cabinet. M. Teisserenc de Bort se retirerait du ministère pour des raisons toutes personnelles.

On écrit de Berne que les représentants des autres puissances auprès du gouvernement helvétique ont résolu en commun de

n'avoir que les relations les plus strictement nécessaires avec le nouvel ambassadeur de France qui paraît ne pas avoir gagné la sympathie du monde diplomatique.

Depuis que M. Martel est devenu président du Sénat, il reçoit constamment des lettres de menaces dans lesquelles on lui rappelle le rôle qu'il a joué dans la commission des grâces et où on lui promet de lui faire expier son inhumanité.

On peut donc acquiescer la preuve que les rancunes des hommes de 1871 sont aussi vivaces aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a huit ans et que l'indulgence ne les a pas désarmés.

Le ministre des finances a déposé son projet de budget à la Chambre. La Patrie nous fournit ces premiers renseignements sommaires.

On annonce que le projet relatif à l'année 1880 impliquera trois dégrèvements.

Le mandat-poste, dont le timbre coûte actuellement 25 c., serait allégé de ce droit. C'est là, d'ailleurs, une réforme nécessaire, puisque les mandats envoyés à l'étranger jouissent de la faveur de ne payer au timbre que 25 cent. Il n'est pas possible qu'on subisse longtemps à l'intérieur un tarif égal. La diminution de recette prévue sera de 4 millions pour le Trésor.

Une réduction de 7 0/0 sera accordée aux patentes de la 4<sup>e</sup> classe; une réduction de 20 0/0, aux patentes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> classe.

Enfin, on étendrait à 40 kilomètres les parcours des voitures publiques auxquelles un droit fixe est imposé, au lieu du droit de 22 0/0 sur le prix des places. Aujourd'hui cette faveur n'est accordée qu'aux voitures publiques faisant un trajet de 45 kilomètres.

Près de 2,000 voitures seront appelées à bénéficier de cette extension du droit fixe. Quant au chiffre général du budget, il monte, il monte toujours!

Le budget de 1879 a été fixé à 2 milliards 700 millions.

Celui de l'année prochaine est proposé à 2 milliards 755 millions, soit 55 millions d'augmentation aux dépenses ordinaires, sans parler de tout ce qu'on y ajoutera dans le cours de l'exercice.

La commission des patentes s'est réunie au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Labadié. En attendant le dépôt de son rapport général qui est loin d'être prêt, elle a décidé de déposer immédiatement, ou du moins à très-bref délai, un rapport partiel sur les centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt des patentes. Ce rapport conclura à abaisser de 45 à 20 le nombre maximum de ces centimes.

On sait que treize députés républicains ont été élus sénateurs. Tous ces députés, sauf un, ont aujourd'hui leur élection de sénateur validée. Orze ont déjà adressé leur démission de député au président de la Chambre : ce sont MM. Cherpin et Chavassieu (Loire), Faye (Lot-et-Garonne), Robert de Massy (Loiret), Dufay (Loir-et-Cher), Dupouy (Gironde), Merlin (Nord), Guinot (Indre-et-Loire), de Lur-Saluces (Gironde), Roger Marvaise (Ille-et-Vilaine), et Roussel (Lozère).

Deux n'ont pas encore donné leur démission de député; ce sont MM. Leblond (Marne), Paul de Rémusat (Haute-Garonne).

Le gouvernement attend que toutes les démissions soient données pour fixer la date à laquelle les électeurs seront convoqués dans le but d'élire de nouveaux députés en remplacement de ces membres.

La convocation sera faite le même jour pour tous ces collèges électoraux. La loi accorde un délai de trois mois à partir de la vacance du siège, pour faire procéder à l'élection. Mais le gouvernement n'usera pas de ce délai maximum. Nous croyons savoir qu'il convoquera les électeurs dans six semaines.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

CXI.

Il faut que notre petite vanité soit furieusement avide d'admiration... puisque l'admiration d'un pauvre idiot me fit rougir de plaisir.

— Qui est-ce qui t'a raconté cela? demandai-je en riant au Monsieur.

— Je l'ai vu, me dit-il, je l'ai vu, par-dessus le mur de la tannerie. Je regardais faire des molles. J'ai entendu du bruit. J'ai grimpé à l'échelle. Oh! comme tu l'as tapé!

Sa figure exprimait une jubilation profonde, pendant qu'il répétait à satiété le mot taper, sur lequel il appuyait avec emphase.

— C'est bon, ajouta-t-il en prenant un air confidentiel. Toi, tu l'as tapé, mais moi je sais un secret.

— Bon, bon, lui dis-je en riant, je les connais, les secrets : laisse-moi partir, je suis pressé.

— Un grand secret! me dit-il, en regardant à

droite et à gauche. Tu sais bien le grand Krause... Je revins brusquement sur mes pas, et je lui dis :

— Eh bien?

— Je l'ai vu, un soir, pendant la comédie. J'avais écarté la toile pour voir, parce que moi je n'ai pas d'argent. C'était derrière la comédie, un endroit avec des marmittes, et une table avec des bouteilles. Krause causait avec le monsieur qui avait une queue rouge à sa perruque, avec un papillon au bout.

— Le pitre! m'écriai-je involontairement.

— Je ne sais pas, me répondit le Monsieur, alarmé sans doute de ma vivacité.

J'aurais voulu en apprendre davantage, mais le Monsieur me déclara qu'il n'en savait pas plus long. Sur quoi, il enjamba la haie et se sauva à travers champs en me criant par-dessus son épaule :

— Oh! comme tu l'as tapé, hein!

Je me disais en continuant mon chemin : « Qu'est-ce que Krause pouvait bien dire au pitre? » mais je n'en cherchais pas plus long.

Quand je contai la chose à Strecker, au lieu de rire comme je m'y attendais, il devint tout à coup très-sérieux.

Ensuite, il me donna une tape amicale sur l'épaule, et me dit :

— Décidément, mon vieux, c'est toi qui feras retrouver le grand Krause.

— Comment cela? lui demandai-je au comble de la surprise.

— Krause, reprit-il, n'est pas un garçon à parler au premier venu, comme toi ou moi, par exemple, sans avoir quelque chose à lui dire. Rappelle-toi ce que cet homme de Saint-Wulfran a raconté à mon père. Le pitre a quitté la troupe des saltimbanques pour se marier et pour s'établir à son compte.

— C'est pourtant vrai! m'écriai-je avec une admiration si profonde que Strecker se mit à me rire au nez.

— Eh bien, me dit-il, comprends-tu maintenant? — Je crois, lui répondis-je, que je commence un peu, mais je ne suis pas bien sûr.

— Farceur! cria-t-il, en m'allongeant un coup de coude dans les côtes.

— Le pitre a embauché Krause, repris-je, commentant seulement à entrevoir la vérité.

— Et ils se sont donné rendez-vous quelque part, ajouta Strecker.

— Mais où? repris-je en le regardant d'un air perplexe.

CXII.

— Sans se donner la peine de me répondre, il me prit par le bras et me fit redire devant son père ce que je venais de raconter.

— Il est avec le pitre! s'écria le père Strecker

en se levant brusquement de sa chaise et en faisant tomber les cendres de sa pipe.

— C'est ce que nous pensions, Otto et moi, dit mon camarade.

— Mais alors, mais alors, reprit le père Strecker en regardant de près les dessins de sa pipe de porcelaine, le vieux, qui est le chef de la bande, doit savoir où il est.

— C'est ce que nous pensions, Otto et moi, reprit Strecker, à ma grande stupéfaction; il avait dû le penser, lui, parce qu'il avait l'esprit très-vif, mais moi je n'allais pas si vite dans mes raisonnements.

Le père Strecker était un homme d'action. Au lieu de faire des dissertations, il mit, après souper, son cheval à la voiture et partit au grand trot pour le château d'Ordenheim.

M. le comte le reçut fort bien, à ce qu'il nous raconta en revenant; et comme il avait son homme d'affaires au château en ce moment, il l'expédia à la recherche de la troupe, qui ne pouvait pas être bien loin. Deux jours après, l'homme d'affaires écrivit de Bade. Le pitre était parti pour Nancy. C'est donc à Nancy qu'il fallait chercher tout d'abord. Le pitre se nommait Antonin Levrault, dit Tranche-Montagne. Sans prévenir son père, car c'était un sournois, il avait fait publier ses bans à Nancy, en attendant la fin de son engagement dans la troupe Moutardier. Le jour où expira son enga-

En exécution des ordres du ministre de la marine, on va préparer dans les ports de Brest et de Toulon les vaisseaux-transports chargés d'aller chercher à la Nouvelle-Calédonie les 2,270 condamnés récemment graciés par le chef du pouvoir exécutif.

Trois transports doivent être chargés de cette mission. A leur retour, ils seront accompagnés d'un ou de deux bâtiments de guerre, et cette précaution ne sera pas inutile, vu le caractère remuant et irascible de messieurs les déportés.

Le départ de ces bâtiments ne pourra guère avoir lieu que dans les premiers jours du mois prochain.

En comptant trois mois pour l'aller, et trois mois pour le retour, ce qui est la moyenne générale, ce n'est guère qu'à la fin de juillet, ou au commencement d'août, que les déportés autorisés à revenir en France pourront revoir la mère-patrie.

Ajoutons, en terminant, qu'il en est un certain nombre dont la peine a été commuée en celle d'un bannissement perpétuel: ces derniers seront très-probablement déposés à Sydney (Australie), comme c'est l'usage en pareil cas.

## Branger.

ALLEMAGNE. — D'après la *Gazette de Cologne*, le budget de 1879-80 de l'armée de terre de la Prusse et des Etats administrés par la Prusse au point de vue militaire présente les chiffres suivants :

Recettes, 4,536,766 marcs; dépenses permanentes, 249,833,000 marcs, c'est-à-dire 4,443,444 marcs de plus que l'année précédente.

Dépenses annuelles, 6,494,844 marcs (soit 317,987,207 fr.). Dans ces dernières dépenses figure une somme de 181,000 marcs pour supplément de solde aux sous-officiers des troupes qui sont en garnison en Alsace-Lorraine. Une somme de 75,000 marcs est affectée au complément de la collection des cartes militaires. Cette collection ne sera complète que dans sept ans.

A la Chambre des députés de Berlin, le gouvernement allemand a été interpellé par M. Heeremann sur le projet de loi relatif au pouvoir disciplinaire du Reichstag.

Mais M. de Holberg, président du conseil, a refusé toute explication, en disant que le gouvernement ne jugeait ni opportun ni convenable de parler à ce sujet.

Cette attitude hautaine n'est point faite pour rallier les partis à voter cet étrange projet de loi. D'après les renseignements que nous trouvons dans les journaux allemands, il est probable que l'opposition grandira encore.

A la Chambre des députés de Wurtemberg, on s'est préoccupé de cette loi. On a interpellé M. Mittnacht qui représente ce royaume au Conseil fédéral; et celui-ci a pu constater que la majorité des députés y était hostile.

A la Chambre des députés de Bavière, on est même allé plus loin. On a proposé de

gement, il chercha querelle à la dame imposante, à propos d'un haricot de mouton qui sentait le brûlé, et, comme on dit, donna son compte. M. et Madame Moutardier le regrettaient parce qu'il avait la langue bien pendue, mais ils ne le regrettaient pas parce qu'il avait le caractère mal fait.

C'est l'homme d'affaires qui nous raconta tout cela à l'Ours-Noir, où on l'avait invité à souper avec le père Krause.

Le père Krause était tout sombre en l'écoutant. Pressé de questions, il finit par avouer qu'il avait peur de partir tout seul, surtout en chemin de fer. Il n'avait jamais quitté Darlenheim, et l'idée d'aller à Nancy lui glaçait le sang dans les veines; car on parlait de Nancy comme d'une grande ville, et tout le monde sait que dans les grandes villes on rencontre des filous et des malins à tous les coins de rue!

Justement, M. le comte d'Ordenheim avait donné pleins pouvoirs à son homme d'affaires pour accompagner le père Krause et l'aider dans ses recherches. Le père Krause poussa un grand soupir de soulagement, et le père Strecker proposa de boire à la santé de M. le comte d'Ordenheim; on but ensuite à l'heureux voyage du père Krause, et tout le monde était gai et disposé à se réjouir.

(Magasin pittoresque.)

(A suivre.)

prier Sa Majesté le roi Louis d'agir directement sur les représentants du royaume au Conseil fédéral pour les empêcher d'accepter la loi.

Les Etats fédérés font donc en ce moment cause commune avec le centre du Reichstag pour repousser la loi.

Les procédés violents de M. de Bismark commencent à mécontenter fortement les petits Etats; ils amèneront peu à peu une opposition formidable, avec laquelle le grand chancelier sera bien obligé de compter. Qui sait si, après avoir fondé l'unité allemande, celui-ci n'est point destiné à lui porter les premiers coups par son système autoritaire qui lui crée plus d'ennemis que d'amis.

## REVOLUTION AU VENEZUELA.

New-York, 25 janvier.

On nous assure que le soulèvement de Gusman Bianco dans le Venezuela a réussi, et que ce général vient d'être reconnu comme président de la République de Venezuela.

ITALIE. — Le Pape a invité tous les cardinaux à se rendre à Rome pour le 20 février.

Le Pape assistera à la congrégation des cardinaux, auxquels il communiquera ses intentions relativement à la nomination de nouveaux cardinaux et sur d'autres questions concernant l'Eglise.

Ce n'est pas seulement en France que la question de l'inamovibilité des magistrats est posée: on s'en occupe aussi en Italie.

Le Statut italien consacre le principe de l'inamovibilité des magistrats, mais seulement quant à la charge, et non pas quant à la résidence. Cette loi organique laisse au gouvernement le droit de les déplacer, en leur conservant le même grade.

En 1873, sur la proposition de M. Vigliani, un décret qui porte son nom avait restreint ce droit dans la pratique. Le magistrat devait être entendu dans ses observations, et la section civile de la cour de cassation devait donner son avis préalable sur le déplacement proposé.

Cette garantie vient d'être supprimée par un décret royal, rendu sur la proposition du nouveau ministre de la justice, M. Tajani.

Celui-ci a bien été interpellé au Parlement par MM. Antonibon et Barazuoli; mais il s'est mis à couvrir sous le Statut, en démontrant qu'il n'avait fait que remettre en vigueur la loi organique de la magistrature.

C'est aux députés italiens à voir maintenant si l'inamovibilité du grade peut être séparée de l'inamovibilité de la résidence; si un déplacement souvent inacceptable n'équivaut pas à une destitution. Mais en somme ils ont accepté le Statut piémontais avec l'unité italienne. S'ils n'en sont pas contents aujourd'hui, qu'ils provoquent sa révision. Strictement parlant, le cabinet était dans son droit constitutionnel. Reste à savoir maintenant comment il usera de la faculté qui lui est rendue de déplacer à son gré les magistrats, d'envoyer à Tarente ceux qui siègent à Turin, et vice versa! La Chambre aura pour recours les interpellations et les renversements de ministères!

## Tribunaux.

LE JOURNAL *la Lanterne* DEVANT LA POLICE CORRECTIONNELLE.

Judi, devant la 8<sup>e</sup> chambre, présidée par M. Boulanger, est venu le procès du journal *la Lanterne*, poursuivi pour diffamation envers des fonctionnaires attachés à la préfecture de police.

Ces poursuites ont été provoquées par une série d'articles ayant pour titre: *La Préfecture de police* et signés: *Un vieux petit employé*. Dans ces articles, M. Ansart, chef de la police municipale; M. Jacob, chef du service de sûreté, et deux officiers de paix, MM. Lombard et Brissaud, étaient signalés comme les auteurs ou complices de violences subies par des détenus.

Certains de ces détenus, dont on voulait provoquer les aveux, dit ce journal, auraient été frappés avec la dernière violence, et l'on serait allé jusqu'à leur brûler la plante des pieds avec une barre de fer rouge.

M. Ansart, lui, après la Commune, lors de la rentrée des troupes, aurait, sur une simple rumeur vague, sans enquête préalable, livré un nommé Villain, l'employé en qualité

d'homme de peine à la préfecture de police, et désigné à la juridiction militaire comme l'un des incendiaires de la préfecture et comme tel passé par les armes.

Or, ces accusations visant des fonctionnaires publics peuvent, d'après la loi de 1849; être prouvées par témoins, et c'est là précisément ce qui faisait l'intérêt du procès aujourd'hui soumis au tribunal correctionnel.

Nous résumerons ces déclarations émises d'employés à la préfecture de police soit en retraite, soit encore en activité de service: c'est pour avoir publié les faits dont la preuve va être poursuivie à l'audience que le gérant du journal *la Lanterne* et avec lui M. Mayer, signataire des articles incriminés, sont poursuivis en diffamation.

M<sup>e</sup> Delattre est au banc de la défense. M. le substitut Pottier est chargé de soutenir la prévention. Avant de reproduire les dépositions des témoins visant directement les faits relevés au procès, nous résumerons les dépositions suivantes:

C'est d'abord M. Gigot, préfet de police, qui, présent à l'audience, demande à intervenir aux débats et déclare que plusieurs dénonciations dirigées contre M. Ansart sont arrivées jusqu'à lui, qu'il a pris des renseignements et qu'il n'a pas cru devoir donner suite à ces plaintes. Toujours à propos de M. Ansart, il avait été dit par *la Lanterne* que certaines indiscretions relatives au procès de M. Rouvier et communiquées au *Figaro* avaient été puisées dans le cabinet de ce haut fonctionnaire.

M. Rouvier, député radical, a prétendu que c'était M. Lombard, officier de paix, qui avait raconté au *Figaro* que lui, Rouvier, avait commis un outrage à la pudeur dans le jardin du Palais-Royal.

M. Henri Denis, ancien reporter du *Figaro*, a dit que ce n'était pas M. Lombard qui avait raconté au *Figaro* le fait imputé à M. Rouvier.

M. Franck Chauveau, député radical, a prétendu avoir reçu la visite d'un employé de la préfecture, nommé Seigneury, qu'on voulait renvoyer parce qu'il était républicain.

M. Parent, député radical, a prétendu avoir été filé un jour par un agent.

Charvet, le concierge de la Préfecture auteur des révélations à *la Lanterne*, a prétendu que les chefs de bureau avaient des maîtresses (oh!) et envoyaient chez elles le bois du gouvernement.

M. de Kératry, ancien préfet de police, a prétendu que, sous le gouvernement de M. Thiers, il avait été filé par M. Ansart, son ancien subordonné.

MM. François, Perrial et Nicolle, employés à la préfecture de police, ont dit que, dans leur opinion, le garçon de bureau Villain avait été fusillé sous la Commune pour avoir volé dans les bureaux et mis le feu au moment de l'entrée des troupes.

M. Ansart, chef de la police municipale, a dit en fort bons termes que tous ces propos étaient des cancans de portiers, et que lui, fonctionnaire du gouvernement, s'occupait uniquement de faire son devoir sans se préoccuper de la forme du gouvernement.

MM. Marseille et Dufour, employés à la préfecture, chargés, après la Commune, de faire une enquête sommaire sur l'affaire Villain, ont constaté que Villain était un communard dangereux, qui avait voulu mettre le feu aux bureaux.

M. Lombard, officier de paix, a dit qu'il n'avait communiqué aucune note au *Figaro* dans l'affaire Rouvier.

M. Brissaud, officier de paix, a dit qu'il n'avait jamais fait filer M. le député Parent.

M. Jacob, chef de la sûreté, a dit qu'il n'avait jamais fait torturer les prévenus comme au moyen âge.

A l'audience de samedi, le gérant de *la Lanterne* a été condamné à trois mois de prison, à 2,000 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans *la Lanterne* et dans cinq autres journaux.

## TIRAGE

DE LA

## LOTÉRIE NATIONALE

Hier dimanche a commencé, au palais du Trocadéro, le tirage de la Loterie.

A dix heures dix, la salle est entièrement garnie, à l'exception des fauteuils réservés à la Presse.

Le bureau est au complet.

M. Girard accepte le fauteuil de la présidence; à sa gauche prend place M. Edm. Teisserenc de Bort, chargé de donner le signal du tirage et de proclamer le numéro gagnant.

A dix heures quinze, M. Marteau, conservateur des lots, donne des explications sur les opérations préliminaires du tirage.

Il avertit que le numéro tiré serait nul s'il arrivait qu'une des roues restât à cheval au lieu d'accuser nettement un chiffre.

Il prévient, en outre, que toute contestation ultérieure sera souverainement tranchée par la commission de la Loterie.

M. Edm. Teisserenc de Bort donne le signal.

On procède, comme il a été dit, au tirage des numéros qui doivent servir de départ tant dans la roue des séries que dans les six autres roues.

M. Marteau amène le numéro 5 pour les séries.

Ici, légère émotion; une portion du public croit sans doute que la série 5 est déjà la seule qui participera au 1<sup>er</sup> lot.

Le calme se rétablit. Le tirage des six autres roues continue sans incident que deux tours de roues annulés. Les lots ne seront délivrés qu'à partir du 3 février.

Nous donnons aujourd'hui la liste des premiers numéros gagnants de la Loterie nationale.

Tout ce qui a paru n'étant pas officiel, nous ne voulons pas exposer nos lecteurs à des déceptions trop multipliées.

## PRINCIPAUX NUMÉROS GAGNANTS.

Le n<sup>o</sup> 978,599, de la 4<sup>e</sup> série, a gagné le service d'orfèvrerie d'Odier, d'une valeur de 425,000 fr.

Le n<sup>o</sup> 167,257, de la 5<sup>e</sup> série, la parure en diamants de Boucheron, valeur 400,000 francs.

Le n<sup>o</sup> 75,582, 41<sup>e</sup> série, la rivière en diamants (Dumoret), valeur 50,000 fr.

Le n<sup>o</sup> 24,613, 1<sup>re</sup> série, la rivière en diamants (Fontenay), valeur 50,000 fr.

Le n<sup>o</sup> 927,579, 9<sup>e</sup> série, l'orgue de Cavallé-Coll, valeur 25,000 fr.

Le n<sup>o</sup> 955,089, 8<sup>e</sup> série, le surtout de table de Veyrat (argent massif), valeur 24,000 francs.

Le n<sup>o</sup> 712,199, 8<sup>e</sup> série, Prière à la Moquée, tableau de Gérôme, valeur 24,000 fr.

Le n<sup>o</sup> 860,016, 4<sup>re</sup> série, Femme nue, tableau d'Hébert, valeur 24,000 fr.

Les autres principaux lots gagnants sont les suivants:

Lots de 15,000 fr.: 780.818 série 8 — 887.390 s. 11 — 688.359 s. 4 — 295.765 s. 7 — 904.590 s. 7 — 435.163 s. 2 — 847.104 s. 11 — 820.809 s. 3 — 728.174 s. 8 — 655.744 s. 2 — 140.340 s. 11.

Lots de 10,000 fr.: 347.335 série 9 — 611.583 s. 9 — 952.364 s. 10 — 749.585 s. 10 — 128.711 s. 5 — 443.315 s. 5 — 342.661 s. 10. — Lot de 9,000 fr.: 839.420 s. 9.

Lots de 8,800 fr.: 733.746 série 3 — 353.654 s. 8 — 1.108 s. 10 — 889.230 s. 2 — 904.418 s. 11 — 103.658 s. 10 — 658.893 s. 12 — 665.055 s. 6 — 120.975 s. 5 — 3.706 s. 4.

Lots de 8,000 fr.: 877.468 s. 11 — 981.257 s. 3 — 381.825 s. 4 — 850.295 s. 11 — 297.142 s. 10.

Lots de 7,500 fr.: 789.923 série 3 — 197.582 s. 10 — 9.174 s. 1 — 149.639 s. 5 — 126 s. 3 — 809.428 s. 4 — 228.509 s. 5 — 289.294 s. 10 — 54.534 s. 6 — 359.602 s. 12 — 91.334 s. 1 — 348.977 s. 8 — 963.977 s. 6 — 126.286 s. 1 — 80.202 s. 6 — 558.271 s. 2 — 83.485 s. 5.

Lots de 7,000 fr.: 207.275 série 11 — 72.179 s. 3 — 260.235 s. 5 — 98.850 s. 11.

Lots de 6,500 fr.: 827.627 série 4 — 393.996 s. 7.

Lot de 6,273 fr.: 288.109 série 1.

Lot de 6,250 fr.: 145.181 série 5.

Lots de 6,200 fr.: 109.665 série 6 — 296.634 s. 3 — 99.019 s. 8 — 56.686 s. 6 — 996.509 s. 10 — 825.305 s. 6 — 235.831 s. 3 — 5.074 s. 1 — 170.459 s. 4 — 23.579 s. 1 — 11.790 s. 5 — 6.996 s. 1 — 960.406 s. 10 — 127.134 s. 12 — 761.323 s. 2 — 298.544 s. 11 — 40.003 s. 5.

Lots de 6,000 fr.: 410.977 série 11 — 364.297 s. 8 — 300.874 s. 3 — 128.860 s. 2 — 768.309 s. 8 — 188.199 s. 12 — 164.565 s. 7 — 25.347 s. 11 — 367.568 s. 11 — 307.589 s. 4 — 152.717 s. 4 — 777.479 s. 7.

Lots de 5,750 fr.: 999.532 série 5 — 413.289 s. 3.

Lots de 5,600 fr.: 461.659 série 11 — 108.530 s. 6.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous annonçons depuis quelque temps la prochaine apparition d'une nouvelle brochure historique de M. P. RATOUIS, intitulée: *Les Origines de l'Académie d'Equitation civile et*

de l'École d'Equitation militaire de la ville de Saumur (1593 à 1830).

Cette publication est mise en vente à partir de ce jour (4).

Ce nouvel ouvrage de M. Paul Ratouis contient des faits historiques d'autant plus intéressants qu'ils étaient inconnus pour la plupart; ils rattachent à notre ville, ainsi que le dit l'auteur, un établissement militaire de premier ordre, dont la réputation est faite en France et à l'étranger.

Cette brochure est divisée en deux parties: la première traite de l'Académie d'Equitation civile, la seconde de l'École d'Equitation militaire. Elle se termine par une suite de notes et documents historiques qui ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur.

L'ouvrage est dédié à M. le général L'Hôte, commandant l'École d'application de Cavalerie, qui a bien voulu en accepter l'hommage.

#### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Dans la liste des jurés pour la session du premier trimestre 1879, dont l'ouverture est fixée au lundi 3 février, nous trouvons les noms suivants, qui appartiennent à notre contrée:

MM. Ratouis, Pierre-Frédéric, propriétaire à Vernou-le-Fourrier; Marteau, François, propriétaire à Varennes; Gallé, Louis, propriétaire à Turquant; Bouvet-Ladubay, Etienne, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

M. l'évêque d'Angers a adressé la lettre ci-après à M. Dufaure, garde des sceaux, président du conseil des ministres:

« Angers, le 25 janvier 1879.

» Monsieur le ministre,

» Permettez-moi de vous exprimer l'indignation dont j'ai été saisi en lisant dans un journal que je n'ai pas besoin de désigner, parce que tout le monde le connaît, les noms des vingt-six premiers présidents et des vingt-six procureurs généraux des cours d'appel de France, suivis de qualifications par lesquelles on prétend les signaler, à peu d'exceptions près, aux coups du pouvoir et à la défiance du public. Je crois avoir lu avec quelque attention l'histoire de mon pays depuis quatre-vingt ans, je ne me souviens pas d'y avoir jamais trouvé un fait pareil. Aussi suis-je convaincu d'être auprès de vous l'interprète, quoique très-faible, du sentiment général, en appelant votre attention sur des procédés aussi révoltants, et qui, s'ils pouvaient se renouveler sans obstacles, n'arriveraient à rien moins qu'à discréditer et à mettre en péril l'une des premières institutions du pays.

» Eh quoi, monsieur le ministre! voilà des hommes, parmi les plus honorables qu'il y ait en France, les chefs suprêmes de la justice, des magistrats qui méritent toute estime et toute vénération, non moins par leurs longs services que par la dignité de leur vie. Pour l'accomplissement de leurs hautes et délicates fonctions, ils ont besoin du respect et de la confiance de tous. En eux, se personnifie ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus élevé dans la société civile: la loi et le droit. Et il pourrait être loisible au premier journaliste venu de les citer à sa barre, de les traiter en suspects, d'accabler à leurs noms telles épithètes qui lui conviennent, et d'appeler ainsi sur eux, avec les défiances de leurs justiciables, l'animadversion et la haine des partis! Non, monsieur le ministre, de tels excès, à l'égard des premiers présidents et des procureurs généraux de nos cours d'appel, c'est-à-dire des représentants les plus élevés de l'ordre judiciaire, ne sont pas tolérables dans un pays civilisé. S'ils pouvaient jamais passer en règle, c'en serait fait de l'idée même de la justice et de la magistrature.

» Car il ne saurait échapper à votre esprit, si lucide et si pénétrant, que ce qui est permis envers les magistrats d'aujourd'hui, on se le permettra dans la même mesure envers les magistrats de demain. Et alors que deviendra le respect dû aux tribunaux? Tous, tant que nous sommes, nous avons le plus grand intérêt à ce qu'une institution aussi tutélaire ne perde rien de l'autorité qui lui est propre. La chose publique est faite avant tout de respect: il n'y a pas d'autre force qui puisse en tenir lieu. Si la presse est libre de mettre en suspicion les chefs de la justice, de dresser contre eux des listes de proscription en masse, de les dénoncer

publiquement pour des actes qui ne relèvent que de leur foi et de leur conscience; si c'est ainsi que l'on comprend la liberté de penser et d'écrire, il n'y aura bientôt plus rien parmi nous de légitime ni de sacré.

» Ah! monsieur le ministre, que nous sommes loin des temps où Bossuet pouvait, aux applaudissements de son siècle, appliquer aux magistrats ces paroles de la Sainte Ecriture: *Vos dii estis et filii Excelsi omnes*; où Montesquieu, ne trouvant pour leur charge aucun autre honneur qui fût digne d'elle, disait: « Le respect et la considération sont pour ces magistrats qui, ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit et jour pour le salut de l'empire. »

» J'ignore, monsieur le ministre, si vous êtes désarmé en face de si graves abus, et si je n'ai aucune qualité pour le rechercher; mais vous me pardonnerez d'avoir cédé à un besoin du cœur, en protestant auprès de vous, qui êtes le gardien de l'honneur de la magistrature française, contre l'affront fait à ce grand corps, si digne de tous nos respects, et qui, quoi que l'on puisse dire ou faire, est l'une des forces et des gloires de la France.

» Agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

» CH. EMILE, évêque d'Angers. »

*Le verglas.* — Nous lisons dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire, paru samedi à Tours:

« Il nous arrive de beaucoup de côtés du département des détails fort inquiétants sur les dégâts causés par le verglas; un nombre considérable d'arbres, cédant sous le poids de la glace, sont tombés sur le sol; une quantité de branches souvent énormes jonchent la terre, certains arbustes sont gelés; on craint que cette glace persistante n'attaque la vigne et même le blé.

» Un de nos correspondants nous assure qu'on évalue à plus de 20,000 mètres cubes de bois les arbres et les branches tombés dans la forêt de Blois.

» Notre correspondant d'Amboise nous annonce que la forêt présente un aspect déplorable. Des arbres énormes ont été déracinés et barrent les chemins. Les arbres à fruit ont également beaucoup souffert. Les habitants de la campagne sont désolés. Jamais le verglas n'avait amené d'aussi grands ravages dans notre pays.

» Hier l'un de nos amis a eu la curiosité de peser une feuille de magnolia couverte de glace sur ses deux faces. Il a constaté avec un étonnement que nos lecteurs partageront, que le poids de la feuille chargée de glace représentait 18 fois le poids de la même feuille dépourvue de glace.

» Que l'on juge d'après cela l'étendue de la charge énorme que supportent les arbres et spécialement ceux à des feuilles persistantes.

» Tous les fils télégraphiques installés le long de la route de Tours au Mans par la Membrolle et Neuillé ont été rompus. Plusieurs ouvriers travaillent à les réparer.

D'après l'Agence Havas, les communications télégraphiques sont interrompues entre Paris et toute la région Est, Centre et Midi de la France. Il n'y a qu'un fil avec Nancy et un avec Bordeaux. Le Nord et l'Ouest restent en bon état.

Il n'y a aucune communication avec la Suisse, l'Autriche et l'Italie, et un seul fil fonctionne pour l'Allemagne.

On lit dans le Journal de la Vienne:

« Un bien triste accident est arrivé hier au passage à niveau de la station de Barres. La bonne de M. E. Roy conduisait un jeune enfant de quatre ans qui lui échappa et fut atteint sur la voie par le train rapide qui venait de Poitiers.

» La pauvre petite victime a été broyée. Le chauffeur, le mécanicien et les voyageurs ne se sont même pas aperçus de l'accident, tant le train était lancé de vitesse.

» La famille est dans la désolation. »

#### LA FLÈCHE.

Le Journal de La Flèche annonce que M. Huet, maire de La Flèche, vient de donner sa démission, qui motivera probablement celle de ses deux adjoints.

#### Publications de mariage.

Auguste-Joseph Dumont, cavalier de manège, de Saumur, et Angèle-Mathilde Michelet, couturière, même ville.

Henri Martin, tailleur d'habits, de Saumur, et Justine Davin, lingère, même ville.

Charles-Félix Ollard, tailleur de pierre, de Saumur, et Augustine-Louise Baubry, domestique, même ville.

#### Faits divers.

*Épouvantable catastrophe.* — La femme Jaouen, ménagère, s'était éloignée pour quelque temps de sa demeure située au village du Pont-de-Trogalvez, commune de Plouégat-Moysan (Finistère). Elle avait enfermé dans sa chambre ses quatre enfants, dont l'aîné était âgé de huit ans et le plus jeune de treize mois.

Quand elle revint, une heure plus tard, elle trouva sa maison réduite en cendres. Les quatre enfants avaient été brûlés vifs! Leurs petits cadavres ont été retrouvés carbonisés dans les décombres.

La mère est folle de douleur. Le père est en voyage au Havre.

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de goudron de Guyot, qui remplacent les tisanes, sirops, lochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux ou trois de ces capsules au moment de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication: Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

#### Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 29 janvier 1879.

#### LE PHONOGRAPHE

DU CÉLÈBRE EDISON

Expériences sur le TÉLÉPHONE et le MICROPHONE

Conférence par M. E. LAMBERT TRIBOUST jeune.

PROGRAMME DE LA SÉANCE.

1. Explication du Téléphone et du Microphone.
2. Expériences pour le public des deux appareils unis ensemble.
3. Explication du Phonographe.
4. Voix humaine.
5. Solo de piston par le Phonographe.
6. Chansonnette par le Phonographe.
7. Romance par le Phonographe.
8. Surposition des airs.
9. Nouveau solo de piston.
10. Nouvelle explication de l'appareil.

Le Phonographe parle toutes les langues.

#### LE POSTILLON DE LONJUMEAU

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Brunswick, musique d'ADAM.

Les principaux rôles seront joués par MM. Le Roy, Servat, Letellier et M<sup>lle</sup> Rita Lelong.

M. E. Dugué, 9, avenue des Gobelins, Paris, a l'honneur d'informer sa clientèle que l'affaire de montres Remontoirs Breguet, garanties cinq années, qu'il offrait contre mandat-poste de 29 francs dans notre journal et dans un de nos précédents numéros, est complètement épuisée en ce moment, mais qu'il en recevra un autre lot de 300 aujourd'hui même, 27 janvier. Il engage les personnes qui en désireraient à en faire leur demande à l'avance. C'est une occasion qui ne se représentera pas dans des conditions aussi avantageuses.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — L'Observatoire du Pic du Midi, par Charles Murato. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le Musée des Arts décoratifs, par Simon de Vandières. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Fra Angelico, par Ch. Murato. — La Robe de Noces, par Alexandre Dumas (suite). — Chypre, par Ch. M. — Bulletin financier, par Plutus. — Échecs.

GRAVURES: Ascension de M. Albert Tissandier à l'Observatoire du général de Nansouty, sur le Pic du Midi. — M. Martel, président du Sénat. — Théâtre national de

l'Opéra: Yedda, légende japonaise, ballet en trois actes, de MM. Mortier, Gillo et Mérante; musique de M. O. Métra. — Théâtre de l'Ambigu: L'Assommoir, drame en cinq actes, de MM. W. Busnach et O. Gastineau, tiré du roman de M. Emile Zola. — Théâtre des Bouffes-Parisiens: La Marocaine, opéra-bouffe en trois actes; paroles de M. Paul Ferrier, musique de M. J. Offenbach; acte deuxième. — Le Musée des Arts décoratifs au palais des Tuileries, pavillon de Flore. — M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de médecine, décédé le 12 janvier. — Espagne: un naufrage sur la côte cantabrique. — Fra Angelico, d'après une aquarelle de M. Duncan. — Ile de Chypre (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Eviter les contrefaçons

#### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Injection Brou et Capsules Ricard (Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

#### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les curés, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 75,124: M. et M<sup>lle</sup> Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721: M<sup>lle</sup> Chauvel-Pizzalati, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476: Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). — La Revalescière du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — Léon PRALET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

F. GODET, propriétaire-gérant.

(1) Un volume in-18 Jésus, imprimerie P. Godet.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	77 07	11		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	361		Canal de Suez	692 50		1 25			
3 % amortissable	79 80			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	776 25	6 25	Crédit Mobilier esp.	745	2 50				
1/2 %	109	75		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	678 75	3 75	Société autrichienne	515	7 50				
Obligations du Trésor, 1. paré.	114 15	20		Crédit Mobilier	487 25	6 25	<b>OBLIGATIONS.</b>						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	509	35		Crédit foncier d'Autriche	570		Orléans	304					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 75	25		Charentes, 500 fr. l. p.			Paris-Lyon-Méditerranée	361					
1865, 4 %	535	25		Est	681 25	1 25	Est	367 50					
1869, 3 %	414	1		Paris-Lyon-Méditerranée	1087 50		Nord	362					
1871, 3 %	398 50	25		Midi	831 25	1 25	Ouest	362					
1875, 4 %	519	1		Orléans	1187 50	3 50	Midi	559					
1876, 4 %	517 75	25		Ouest	787 50	1 25	Charentes						
Banque de France	3060			Compagnie parisienne du Gaz	1270	2 50	C <sup>ie</sup> Canaux agricoles						
Comptoir d'escompte	770			C <sup>ie</sup> gén. Transatlantique	495	15	Canal de Suez	563 75					
Crédit agricole, 200 fr. p.	465												

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 9 décembre)

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).  
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 10 — — — — — soir,  
4 — 10 — — — — — omnibus.  
7 — 15 — — — — — express.  
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 31 — — — — — omnibus.  
9 — 40 — — — — — express.  
12 — 40 — — — — — soir,  
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 38 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

**PURGE LÉGALE.**

Notifications ont été faites :  
A la requête de M. Louis Bouru, marchand épicière et cordonnier, demeurant au bourg de Trémont ;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant en cette ville, rue Cendrière, n° 12 ;

1<sup>o</sup> Suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré ;

A M<sup>me</sup> Désirée Pellerin, épouse du sieur Jean Froger, cultivateur, ancien marchand de porcs, demeurant à Chanteloup, commune de Trémont ;

2<sup>o</sup> Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré ;

A M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatre janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Rogeron, notaire à Nueil-sous-Passavant, le seize novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Jean Froger, cultivateur, ancien marchand de porcs, demeurant à Chanteloup, commune de Trémont, au profit du requérant, de deux hectares neuf ares de terre labourable, au lieu dit Chanteloup, commune de Trémont, à prendre dans un plus grand morceau, inscrit au plan cadastral de la commune de Trémont sous le numéro 176 de la section A, de manière à joindre au nord M. Bodin et M. Lemardelay-Plessis, au couchant M. Denis, au levant un chemin et au midi le surplus réservé par le vendeur, et formant un rectangle régulier, et ce, moyennant le prix principal de cinq mille sept cents francs, outre les charges ;

Avec déclaration que cette notification leur était faite, afin qu'ils eussent à prendre sur cet immeuble telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenable, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit demeurera affranchi de toutes charges de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que le sieur Froger avait acquis cet immeuble de M<sup>me</sup> Augustine-Renée-Antoinette Vinet, propriétaire, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n° 65 ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur ledit immeuble, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait :  
BEAUREPAIRE,  
Avoué-licencié.

(42)

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ À GRÉ,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise à Munet, commune de Distré,

Consistant en maison de maître, dépendances, jardins, parc de 12 hectares, bois, terres labourables, vignes et prés.  
S'adresser auxdits notaires.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques.

D'UN

**IMPORTANT MOBILIER**

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, en la maison de M. Moricet, place du Port-Cigogne, n° 3,

Le mardi 28 janvier 1879 et jours suivants, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, gravures, tableaux, chaises et fauteuils rembourrés, chaises de jardin, glaces, pendules, vaisselle, tables à jeu, tapis, rideaux, guéridon, chaises légères ;

Table à rallonges et dressoir en noyer, chaises cannées ;

Bois de lit, commodes en noyer et en acajou, armoire à glace en acajou, tables de toilette garnies, garnitures de foyer, cave à liqueurs ;

Buffet de cuisine, matelas, couettes, traversins, oreillers, édredons, couvre-pieds, couvertures en laine et en coton, linge de ménage ;

Lampes, vases, plusieurs jardinières, dont une du Japon ;  
Plusieurs petits cadres, sujets gracieux, sur plaques en cuivre repoussé ;

Une très-belle garniture de cheminée en marbre noir et bronze doré, composée de pendule, deux coupes et deux flambeaux, style Louis XV, à deux lumières ;

Autre belle pendule en marbre, surmontée d'un sujet en bronze (la Diane chasseresse) ;

Un bois de lit capitonné et deux fauteuils assortis, style Louis XVI ;

Plusieurs fauteuils Voltaire, un fauteuil Louis XIII à crémailière ;  
Un fauteuil de malade ; — un beau coffre-fort en fer ;

Une grande glace avec cadre en bois sculpté, style Louis XVI, et un petit bureau avec filets cuivre, même style ;

Bahuts et tables Louis XIII ; — une petite potiche en vieux Chine ;

Un bureau du temps de Louis XV en bois de rose, avec garnitures en cuivre doré et marqueterie ;

Deux voitures, une charrette, harnais, outils de jardinage, deux cheminées prussiennes, coffres à avoine, sacs, baquets, fûts et bouteilles vides ; — paille, foin, vieux journaux, cages à poules ;

Livres divers, plusieurs albums ;  
Vins blanc et rouge en bouteilles.  
Une fort jolie perruche et sa cage en fer ;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
THUBÉ.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**MAISON**

Rue Cendrière, n° 15,

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR.

**A LOUER DE SUITE**

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, n° 31,

Avec jardin, écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

(10)

Etude de M<sup>e</sup> MOREAU, huissier à Angers.

**VENTE**

Aux enchères publiques.

D'UNE

**BARQUE DE MAINE**

(COUVERTE)

Jaugeant de 140 à 150 tonnes, âgée de six ans, avec son bachot, appartenant à M. Gendreau-Fortin, marinier à Grez-Neuville, munie de tous ses agrès, prélaris, mâture, cordes, treuils devant et derrière, cheminée toute grée avec batterie de cuisine.

La vente aura lieu le **dimanche 9 février prochain, à midi**, à Angers, quai des Luisettes, par le ministère de M<sup>e</sup> BERNARD, commissaire-priseur.

On paiera comptant, 5 0/0 en sus. Pour tous autres renseignements s'adresser audit M<sup>e</sup> MOREAU, huissier à Angers.

NOTA. — Les créanciers de M. Gendreau-Fortin sont priés de remettre leurs comptes à M. Moreau, huissier à Angers.

(35)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**APPARTEMENT**

Rue Haute-Saint-Pierre,

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**BEL APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ETAGE**

Quatre pièces, cour, cave, etc.,

Rue Royale, n° 63,

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme comme cuisinière, le mari pour jardiner et le service des chevaux.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAISON ABEL PILON**

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

**A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur**

LIBRAIRE-ÉDITEUR

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORNIENY. Nouvelle édition. 29 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**A VENDRE**

UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**AVANCES**

**et ouvertures de crédit de banque**

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

Vente à Crédit  
**100,000 MONTRES**  
de Genève

Garanties 5 années.  
Envoi free à toute personne qui en fera la demande afin de l'Album illustré contenant tous genres de montres avec nuances d'or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adresser des demandes à M. J. B. Dubois, 5, av. des Ternes, Paris



30, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
**ENCRE NOUVELLE**  
MATHIEU-PLESSY



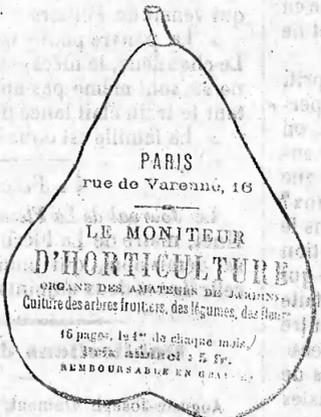
Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

**ENCRE NOUVELLE Double Violet**  
A COPIER  
Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

PARIS  
rue de Valenciennes, 16

**LE MONITEUR D'HORTICULTURE**  
ORGANE DES AMATEURS DE JARDINAGE  
Culture des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs

16 pages, 14<sup>e</sup> de chaque mois.  
3 francs par an en avance.  
RENDREZ-VOUS EN GÉNÉRAL



**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

VÉRITABLES CAPSULES

**RICORD**

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées ; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

**PILULES ET SIROP FAVROT**

au pyrophosphate de fer et de manganèse.

CE SEL NE CONSTIPE PAS. Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

**PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS**

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure ; très-utile contre les affections résultant d'un état humoral du sang, les congestions cérébrales, etc. ; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

**INJECTION BROU**

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre ; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

Saumur, imprimerie P. GODET.